



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

administration

Question écrite n° 108799

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la création d'un réseau informatique communautaire. Afin de disposer d'un réseau de télécommunications pouvant être utilisé par un grand nombre de parties prenantes dans de multiples domaines d'activité, la Commission européenne, le Conseil, Europol et l'Agence ferroviaire européenne ont récemment conjugué leurs efforts. Le contrat-cadre s-TESTA « services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations » a été attribué au terme d'une procédure conjointe d'appel d'offres. Il permettra aux administrations européennes et nationales d'échanger des données dans plusieurs domaines de manière fiable et sécurisée. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les tenants et les aboutissants de ce réseau informatique communautaire.

Texte de la réponse

La Commission européenne a en effet signé, le 3 octobre 2006, un contrat avec le consortium Equant/Hewlett Packard, pour la fourniture d'un réseau de télécommunications protégé à l'échelon européen. Ce réseau, baptisé « s-TESTA » pour « services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations », vise à mettre en place des services de télécommunications pour les échanges de données entre administrations publiques européennes, dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques communautaires. Il s'agit d'un réseau, similaire à Internet dans sa portée universelle, mais uniquement dédié aux exigences inter-administratives. « s-TESTA » est ainsi le « réseau des réseaux », composé de l'Euro-domaine et des domaines locaux : a) les domaines locaux peuvent être des réseaux nationaux ou régionaux, des institutions européennes ou des agences européennes ; b) l'Euro-domaine est quant à lui l'épine dorsale du réseau européen dans les échanges de données administratives, en tant que plate-forme du réseau de communication entre les administrations nationales. Chaque site connecté à l'Euro-domaine dispose ainsi de la faculté de communiquer avec tout autre site lié. L'Euro-domaine est isolé de l'Internet public, garantissant ainsi des accès restreints aux seules administrations qui peuvent y accéder. La sécurité est également accrue par la mise en place de la technologie IPSCE pour prévenir toute indiscrétion. Le contrat-cadre « s-TESTA » permet aux administrations nationales de se connecter aux sources d'informations européennes tout en maintenant leur autonomie nationale dans la réalisation du réseau. Le principal service fourni par « s-TESTA » est la facilitation de la communication entre les domaines locaux. La plupart des institutions de l'Union, des agences européennes et des États membres y sont connectés. Comme l'a également rappelé la Commission européenne, « s-TESTA » doit aussi fournir l'infrastructure de communication du système d'information Schengen de seconde génération (SIS II), du système de base de données contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile (EURODAC), du système d'information sur les visas (VIS) ou bien encore d'Europol.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108799

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11458

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3932